

VILLE DE NEUILLY SUR MARNE  
CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAITS DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 17 JUIN 2020

VOTE DU BUDGET

Le Conseil Municipal approuve par 31 voix POUR (Le Groupe majoritaire des socialistes et des républicains - La Gauche rassemblée) et 5 ABSTENTIONS (Pour Neuilly, Notre Ville – Mme AMOZIGH et Mme AMAR), **le compte administratif de 2019** qui se traduit pour l'ensemble du budget principal de la façon suivante :

**Commune**

➤ Section de fonctionnement :

- en dépenses, 56 352 221,93 €
- en recettes, 56 199 881,99 €

➤ Section d'investissement :

- en dépenses, 19 979 910,07 €
- en recettes, 15 399 064,83 €

L'assemblée approuve à l'unanimité **le compte administratif de 2019** qui se traduit pour l'ensemble des budgets annexes de la façon suivante :

**Port de plaisance**

➤ Section de fonctionnement :

- en dépenses, 162 466,20 €
- en recettes, 100 251,88 €

➤ Section d'investissement :

- en dépenses, 3 298 €
- en recettes, 9218,50 €

**Camping de Corse**

➤ Section de fonctionnement :

- en dépenses, 61 220,64 €
- en recettes, 57 803,25 €

➤ Section d'investissement :

- en dépenses, 396,43 €
- en recettes, 28 31,37 €

**Centre équestre**

➤ Section de fonctionnement :

- en dépenses, 406 555,18 €
- en recettes, 400 043,99 €

➤ Section d'investissement :

- en dépenses, 1 050 909,47 €
- en recettes, 45 200,26 €

**Cité artisanale**

➤ Section de fonctionnement :

- en dépenses réelles, 138 287,18 €
- en recettes, 197 000,61 €

➤ Section d'investissement :

- en dépenses, 2 527,10 €
- en recettes, 117365,74 €

**Restauration Manifestations Municipales**

➤ Section de fonctionnement :

- en dépenses, 54608,59 €
- en recettes, 35 852,96 €

Le Conseil Municipal adopte, par 32 voix POUR (Le Groupe majoritaire des socialistes et des républicains – La Gauche rassemblée) et 5 ABSTENTIONS (Pour Neuilly, Notre Ville - Mme AMOZIGH et Mme AMAR), **le budget primitif de l'année 2020** La section de fonctionnement s'équilibre à 58 771 252,41 € et la section d'investissement à 44 544 161,21 €.

Compte tenu de la réforme de la Taxe d'Habitation, **les taux communaux** sont gelés en 2020 à hauteur des taux 2019, ce qui conduit les communes à ne plus voter de taux de Taxe d'Habitation en 2020. Le Conseil Municipal maintient à l'unanimité les taux des 2 taxes foncières, soit :

- taxe foncier bâti : 15,40 %
- taxe foncier non bâti : 27,97 %

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, les 5 budgets annexes ci-dessous :

- le **port de plaisance**. La section de fonctionnement s'élève à 152 300 € et celle d'investissement à 190 695,30 €.
- le **camping Corse**. La section de fonctionnement s'élève à 75 000 € et celle d'investissement à 46 933,46 €,
- le **centre équestre**. La section de fonctionnement s'élève à 649 600 € et celle d'investissement à 753 232 €.
- la **cité artisanale**. La section de fonctionnement s'élève à 140 000 € et celle d'investissement à 1 052 743,43€.
- la **restauration manifestations municipales**. La section de fonctionnement s'élève à 44 000 €.

Le Conseil Municipal vote, **les subventions attribuées aux associations locales**. Le détail est affiché dans le hall de l'hôtel de ville.

A l'unanimité, les élus approuvent et autorisent Monsieur le Maire à signer les actes suivants :

- les conventions d'objectifs et de financement avec les associations Insertion Défi Economique et Neuilly Loisirs, ainsi que les associations sportives nocéennes,
- les conventions avec la CAF pour les prestations de services dans les établissements d'accueil du jeune enfant ,
- l'avenant à la convention avec la CAF pour la prestation de service du Relais Assistant Maternels,
- la convention de médiation sociale en milieu scolaire avec l'association France Médiation,

A l'unanimité, les élus autorisent la vente de deux studettes situées rue du 11 Novembre au prix total de 102 000 €.

L'exemplaire du compte rendu du Conseil Municipal est affiché sur les panneaux administratifs de l'Hôtel de Ville et publié sur le site internet de la ville.

Les habitants qui le souhaitent, peuvent consulter en mairie le compte rendu intégral, ou en demander une copie ou un extrait, par courrier, à M. le Maire.

Le Maire,  
Signé : **Jacques MAHEAS**